

Identification du demandeur :

Nom / Prénom ou dénomination de la société :

N° Pacage :

Commune :

Critères	Nombre de points	Justification	colonne à renseigner	Vérification Service instructeur
----------	------------------	---------------	----------------------	----------------------------------

Critères selon priorités et enjeux du plan Écophyto II

Priorités et enjeux du plan Écophyto II	Critères selon priorités et enjeux du plan Écophyto II			
	Exploitation engagée dans les groupes 30 000 et fermes DEPHY	150	Rien à fournir : liste DRAAF	
	Exploitation engagée en productions végétales spécialisées : productions légumières, pomme de terre maraîchage horticulture pépinière arboriculture plantes aromatiques et médicinales	80	préciser les surfaces par catégorie de production	
	Exploitation dont le siège et/ou au moins 3 ha sont situés dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation d'un Captage prioritaire phytosanitaire (AAC phyto)	60	Le siège de l'exploitation et/ou au moins 3 ha sont situés dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation d'un Captage prioritaire phytosanitaire (AAC phyto) - annexe 3	
	Exploitation dont le siège et/ou au moins 3 ha sont situés sur une masse d'eau à risque de non atteinte des objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau au motif d'un risque pesticide	40	Le siège de l'exploitation et/ou au moins 3 ha sont situés sur une masse d'eau à risque de non atteinte des objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau au motif d'un risque pesticide - annexe4	

Critères	Nombre de points	type de matériel : nom et numéro de l'annexe2	pour chaque matériel : en préciser l'usage (culture, surface engagée)	pour chaque matériel : indiquer l'impact sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Pièces à fournir : Devis, numéroter le matériel suivant l'annexe2 sur le devis	Vérification Service instructeur
----------	------------------	---	---	---	--	----------------------------------

Critères selon la catégorie de matériels

Matériels	Critères selon la catégorie de matériels					
	Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	15				Devis, numéro du matériel suivant l'annexe2
	lutte contre les risque de pollutions ponctuelles	10				Devis, numéro du matériel suivant l'annexe2
	autres matériels	5				Devis, numéro du matériel suivant l'annexe2

Attention : seront seulement attribués les points de sélection pour lesquels le justificatif requis est fourni (tel que défini par critère) ou l'information est directement vérifiable par le service instructeur.

Au regard de ces critères et de la pondération associée, les projets seront classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus.
 Les dossiers/projets seront sélectionnés et retenus pour un soutien dans l'ordre de classement en fonction des disponibilités budgétaires.
 En cas d'égalité de points, les dossiers seront retenus dans l'ordre de la date du dossier reconnu complet.

<p>Fait à _____ le _____</p> <p>Signature(s) du demandeur : (du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)</p>
--